

PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 485
MARSEILLE, le 15, 16 et 17 octobre 2021

RESOLUTIONS

Document approuvé le 17 octobre 2021
Classification du document : public

Réunion du vendredi 15 octobre 2021, 17h00-20h00

Présents :

BOISFARD Cyrian – CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine – DI MEGLIO Frédéric – DUMAS Patrick - FELIX-BUISSEZ Valérie – FERRETTI Jean Louis – HAMERS Corinne – HEITZ Camille – LAMBINET Michel – LARVOIRE Isabelle – LECORGUILLE Jo – MARAN Vincent – MARGOUET Chantal – MIGNON Pascale - PERON Nathalie – RAISIN DADRE Laurent – ROBERT Yvon – SCHITTLY Bernard — VRIJENS Jo

En visio : SERVAL Emmanuel - BOUVET Odile

Absente et excusée : BURTHÉRET Catherine

Assistaient également :

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de mission
Bruno GRANJEAN	Médecin Fédéral National
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

* *Présentation de Claire LEGAIN, chargée de mission RSO Développement Durable et développement des pratiques au sein de la FFESSM.*

* *Présentation de Maxime BERGERON, Conseiller Technique National en charge du Haut Niveau.*

1 – Points du Président :

- **Bilan à 200 jours :** en cours de finalisation. Nos structures sont intéressées par ce type d'information régulière sur la vie fédérale.

- **Demande de renouvellement de la délégation** auprès du Ministère des sports, périmètre de la FFESSM : « *Pratique en tous lieux des activités de plongée subaquatique en scaphandre et de plongée libre en apnée incluant la randonnée subaquatique et des activités subaquatiques associées ou connexes, plongée sportive en piscine, photo vidéo, orientation subaquatique, apnée sportive, tir sur cible, hockey subaquatique, nage avec palme, nage en eau vive.* ». La signature des contrats de délégation des fédérations sportives pourrait être repoussée dans le calendrier (peut être à fin mars 2022), en raison de la volonté de l'Etat d'y associer en amont le *contrat d'engagement républicain* prévu par la loi et confortant les principes de la République.

- **Officialisation nouveau CTS par arrêté ministériel** du 10 août, concerne notre nouveau conseiller technique national (Maxime BERGERON). Et reconnaissance officialisée à partir du 1/1/22 de deux nouvelles disciplines de haut niveau, le hockey et l'apnée, en plus de la nage avec palmes. La partie eau libre de la nage avec palmes a été retirée.

- **PSF publié et validé par Etat :** C'est notre plan de développement (plan sportif fédéral), issu de notre programme électoral. Travaillé par le DTN, par le Président Adjoint, et adressé mi-août aux OD et mis sur notre site web.

- **Contrat de développement pluriannuel avec l'ANS :** Convention signée sur 2 thèmes. Thématique sur le carnet de plongée numérique incluant aussi les Sciences Participatives. Une autre thématique sur la refonte de l'Ecole Française de Plongée pour en faire une nouvelle référence internationale en termes de formation. Y est intégré le rajeunissement, le Handisub et le Sport Santé. Le contrat de développement s'élève à 88 000 €.

- **Travaux du CNAS** sur les parts territoriales des OD et clubs : ils se sont terminés fin août. A l'horizon 2024 il faudra que 50 % des allocations soient en dotation vers les clubs ; inégalités selon nos territoires fédéraux pour arriver à cette exigence de l'Etat.

- **Pass sanitaire dans le sport** : Volonté courant août de la direction des sports de mettre l'obligation du pass sanitaire dans l'environnement spécifique. Le refus argumenté de la FFESSM a permis de repousser ce point. Ensuite fin août, volonté de la direction des sports de nous faire appliquer la « notion d'ERP par destination » évoquée par le centre interministériel de crise (CIC). Refus argumenté de la FFESSM, demandant d'attendre la généralisation de ces mesures sanitaires à l'ensemble des activités sportives. Ce n'est ainsi que le 30/9/21 (publié le 1/10) qu'est sorti le tableau officiel du Ministère des Sports sur la déclinaison des mesures sanitaires pour tout le sport, avec des précisions complémentaires sur le pass pour les Jeunes et la mention du descriptif de la notion d'ERP par destination pouvant impacter certaines de nos structures comme celles des autres fédérations sportives.

Nous avons communiqué régulièrement et toujours rapidement sur ces évolutions relatives au pass sanitaire. Mettons en exergue le dossier FFESSM détaillé sur contrôle du pass sanitaire et piscine avec la rentrée fédérale, publié le 1/9 (mailing aux clubs, diffusion réseaux sociaux et site web fessm).

Précisions toutes récentes de mi-octobre (extrait du flash des DTN de Fédérations) : Le CIC qui veille à la cohérence de mise en œuvre des mesures sanitaires, quand il y a pratique régulière sportive, accepte que les sportifs ou bénévoles soumis au pass sanitaire présentent aux personnes habilitées à contrôler, leur justificatif de statut vaccinal complet. Le cas échéant, il peut être alors délivré une contremarque spécifique permettant lors des séances ultérieures une vérification simplifiée.

- **Solidarité COVID** : Demande à Pierre Lafont d'une aide AXA concernant les Assurances Individuelles Accident (AIA) de l'année 2021 bénéficiaires, à l'inverse de la RC qui a été par contre très déficitaire. Un montant de 92.650 € est attribué que l'on va réinjecter comme aide globale vers nos structures, en participant ainsi à la réduction du coût d'affiliation fédérale des clubs et SCA pour la nouvelle saison fédérale.

- **Pass'sport Jeunes CNOF et Ministère des sports** : Après un article dans Subaqua, info directe vers tous les clubs début septembre. Petites précisions prévues dans le prochain Subaqua de novembre, concernant l'élargissement du dispositif vers les SCA.

- **UICN/OFB/MS et stratégie nationale biodiversité** : De grands rendez-vous.

Au Ministère de la mer avec la chargée plaisance et loisirs nautiques auprès de la Ministre, puis à la Direction des Sports auprès de la cheffe des politiques publiques du Sport.

Participation à plusieurs tables rondes au Congrès mondial de la nature à Marseille, début septembre. 160 pays représentés, plus de 2000 experts : Rencontre avec l'OFB, table ronde partenaires engagés pour la nature. Table ronde avec la Ministre des Sports et 3 autres fédérations (montagne, golf, vtt), débat sur le thème « sports de nature et biodiversité, des relations toutes naturelles ».

- **Partenariat Scubapro et offre matériel aux centres plongée** : Opération publicitaire envoyée à tous les clubs.

- **CMAS** : AG électorale de la CMAS dans 8 jours en Egypte. Par ailleurs noter une réintégration de la FFESSM dans CMAS Europe de laquelle nous étions partis en 2015.

- **Conseil permanent de la sécurité de la plongée humaine dans la Marine** : Depuis 2018 la FFESSM a été intégrée dans la sécurité humaine dans la marine. Seulement 2 personnes civiles y sont présentes, le directeur de l'INPP et le Président de la FFESSM.

- **Contrôle Honorabilité et Direction des sports** : Suites aux difficultés de mise en place avec Isia sur notre site fédéral du module honorabilité pour la licence comme prévu au 15 septembre, nous avons pu le 16 septembre suite à un contact avec la référente honorabilité des politiques publiques à la DS, obtenir un décalage à mi-octobre des listings à envoyer. Cette information diffusée immédiatement à nos structures a permis de rassurer pour la prise de licence auprès de nos clubs et sca.

2 – Points du Secrétaire Général :

- **Bilan de l'opération Licence relance du 01 juillet au 14 septembre 2021** :

13 060 licences. Résultat intéressant qui a touché tous les territoires (terres intérieures et littoral).

Comparatif licences été 2020 : 10 170 et été 2019 : 10 810. Le tableau détaillé sera adressé à distance en novembre aux OD, clubs et Sca.

- **Bilan sur les livrets N1 en abrégé, promotionné cet été** :

en 2020, 3 515 livrets envoyés par le siège et en 2021 : 12 203 sur la même période. La différence est très conséquente.

- **Licences 2021 et brevets 2021, comparatif sur les derniers exercices :**

108 697 licences pour la saison 2020/2021. 133 054 pour 2019/2020. Soit une perte de 18,31 % en 2020/2021.
Les brevets toutes commissions : 38 071 en 2021, 38 880 en 2020 et 62 618 en 2019.

- **Gestion des brevets recycleurs :** Ces brevets ne se valident pas par le site internet. C'est un délégué de la CTN qui s'en charge et les fait enregistrer par le siège. Problème d'enregistrement de ces diplômes. Mise en place d'un système d'échange de doc entre la CTN et le siège fédéral.

- **Aperçu sur le nombre de licences délivrées du 15 au 30 septembre 2021 :**

Début de saison prometteur : en 2019, 23 808 - en 2020, 17 308 – en 2021, 22 644 licences

- **Avancée des travaux sur la « Landing Page » du site fffesm.fr (accès par page directe) :** Présentation. Mise en ligne la semaine prochaine via l'adresse <https://maffesm.fr/>

3 – Points du Trésorier Général :

L'année écoulée devrait se solder avec un déficit voisin de 370 000 euros, en attente de la visite de l'expert-comptable puis du Commissaire aux Comptes. Déficit réduit à la fois grâce aux efforts du Président sur certains dossiers et aux économies réalisées. Ceci avec la conservation de tous les déplacements internationaux sportifs prévus, dont vous connaissez les résultats en « or ». Pour rappel le déficit prévisionnel prévu par le Trésorier Général de la mandature précédente (présenté fin mars) tablait sur 638 279 euros de déficit.

- **Point sur prévisionnel général saison 2022 :** Prévisions difficiles. Un certain nombre de dépenses arrivent et qui n'étaient pas prévues.

Prévision recette de licences et brevets 2021/2022 : Prévision de 135 000 licences et 51 000 brevets délivrés.

Frais de gestion : économie sur certains postes, comme les frais de CDN, les frais de déplacements.

25 000 euros pour l'activité communication. 9 000 euros pour le Sport santé et 9 000 pour le colloque jeune.

Dépenses immobilisations : coût élevé de l'informatique de la fédération. Les immobilisations incorporelles correspondantes dont nous héritons pour l'année 2022 = autour des 524 000 €. Et les immobilisations corporelles = autour de 247 000 €.

Renouvellement du stand pour le salon de la plongée, amorti sur 4 ans. - Investissement : Très peu d'investissement sont prévus sur saison 2022. Un peu de matériel informatique et le salon.

Assurances : La fédé doit assumer les coûts de l'augmentation de la RC pour cette nouvelle olympiade, soit plus de 300% d'augmentation. 420 000 euros à l'année au lieu de 110 000 euros pour l'année dernière 2021 (voir dossier Assurances).

Subaqua : Augmentation des abonnements Subaqua. Prix de la revue qui n'a pas eu d'augmentation depuis plus de 13 ans.

- **Budget prévisionnel des commissions suite réunion de juin :** Cette année est prévu un budget de 976 000 euros pour les commissions. Nous maintenons par une volonté délibérée du CDN le montant d'aide aux commissions pour la poursuite de la relance en 2022.

Au final, année encore particulièrement difficile, avec l'impact des immobilisations incorporelles de l'informatique dont nous héritons et la croissance du coût de la RC assurance, avec maintien du soutien financier aux commissions nationales. Déficit prévisionnel pour 2022 voisin de - 600 000 euros en année pleine. C'est une année de transition en attendant de sortir des coûts de l'informatique qui seront enfin quasi amortis en 2023.

Le budget final 2021 et le prévisionnel final 2022 seront présentés et votés en visio CDN en décembre.

Nous avons en liquidités 1 400 000 euros de disponibles à ce jour

4 – Assignation de la FFESSM, report au 21/10 :

Présentation des axes du mémoire FFESSM en défense.

L'assignation au tribunal de Marseille a été reportée au 21/10.

5 – Dossier contrat délégation Ministère Sport :

Officialisation du nouveau CTN, reconnaissance ministérielle de 2 nouvelles disciplines HN à partir du 1^{er} janvier 2022.

2 nouvelles dispositions pourraient être prises :

- Sur l'agrément : durée limitée à 8 années réévaluée (aujourd'hui illimitée) / octroi de l'agrément conditionné par la conclusion d'un contrat d'engagement républicain comportant, entre autres, la nécessité de veiller à la protection de l'intégrité physique et morale des personnes et en particulier des mineurs vis-à-vis notamment des violences sexistes et sexuelles et à la promotion des principes de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité.

- Sur la délégation : octroi de la délégation subordonnée à la conclusion d'un contrat de délégation dont le contenu et les modalités seront fixées par décret en Conseil d'État afin de préciser le cadre dans lequel les FD exercent les missions de service public confiées par l'État et répondent à leurs responsabilités. Décalage probable à fin mars 2022.

Tout est contractuel, obligation d'information de tous nos licenciés aux principes de l'engagement républicain.

Réunion du samedi 16 octobre 2021, 9h00-13h00

Présents :

BOISFARD Cyrian – BURTHÉRET Catherine – CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine – DI MEGLIO Frédéric – DUMAS Patrick - FELIX-BUISSEZ Valérie – FERRETTI Jean Louis – HAMERS Corinne – HEITZ Camille – LAMBINET Michel – LARVOIRE Isabelle – LECORGUILLE Jo – MARAN Vincent – MARGOUET Chantal – MIGNON Pascale - PERON Nathalie – RAISIN DADRE Laurent – ROPERT Yvon – SCHITTLY Bernard — VRIJENS Jo

En visio : SERVAL Emmanuel - BOUVET Odile

Assistaient également :

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de mission
Bruno GRANDJEAN	Médecin Fédéral National
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

1 – Dossier contrat délégation Ministère Sport : DTN

Contrat de développement 2021-2024 : Engagement de l'État sur 4 années. Construction sur 2 dossiers. 88 000 € par an.

- Le **carnet de plongée numérique** : *devenir l'application sportive de référence de suivi des activités subaquatiques, développer une communauté d'utilisateurs élargie et un observatoire territorial des activités subaquatiques*

La deuxième étape dans le développement du carnet de plongée a vocation d'ouvrir l'application à tous les publics pratiquant les activités subaquatiques (licenciés ou pas) et de réussir à ancrer l'usage de cet outil dans la « culture » des pratiquants et des dirigeants afin d'en massifier l'usage.

Soutien de l'État à hauteur de 49,1 %.

- La **refonte de l'Ecole Française de Plongée** : repenser le dispositif de formation « plongée » pour devenir LA référence de cursus de formation à la plongée en France et développer l'enseigne « Ecole Française de Plongée » pour attirer de nouveaux pratiquants particulièrement chez les jeunes de moins de 25 ans et créer les fondations d'un futur Institut National de Formation.

Pour s'inscrire à nouveau dans une dynamique de développement et rayonner, la FFESSM doit refondre ses cursus de formation des pratiquants et des cadres, les moderniser et faire appel à de nouveaux moyens pour mobiliser les contenus d'enseignement et de formation et fluidifier les cursus.

Cette refonte doit contribuer à rajeunir notre fédération, à faire à nouveau de l'école française de plongée la référence internationale en matière de formation des pratiquants et des cadres dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

Soutien de l'Etat à hauteur de 47 %.

Sport Santé : Part dite variable du Contrat de Développement, possible en plus pour 2022.

Objectif : capter 20 000 € en 2022.

Crédits dédiés 2020 : En raison de la pandémie COVID et de son impact sur la mise en œuvre des actions initialement programmées dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020, ont été reportés sur 2021 les crédits suivants :

- Dossier équipement : 10 075 €

- Plan sport santé : 11 491 €

Contrat de Performance : Ne concerne que la NAP en 2021. A voir en 2022 pour les deux autres disciplines de haut niveau. Construire la relève, et performance de l'élite avec un accompagnement.

2 – Réorganisation administrative du siège : Président fffesm

Le Constat : Manque de 2 personnes au service *licences et brevets* depuis longtemps, le départ de Julie Tinetti, et le besoin d'une personne externalisée dans l'informatique.

*Une embauche au service licences et brevets a déjà été faite en septembre et à l'air de convenir.

*Embauche avec prise de poste à début octobre comme cadre, de Claire Legain sur le RSO, Développement Durable et Développement des pratiques.

*Recherche d'un consultant externalisé pour l'informatique afin de redonner à Bertrand Lefetz sa fonction première dédiée à la communication. Suite à l'arrêt possible maintenant des honoraires de l'AMO de la Sté Alythya. C'est notre SG adjoint Emmanuel Chanal qui s'en occupe.

Départ du Directeur : Jean Marc Broner après 26 ans passés à la direction de notre fédération quittera ses fonctions le 17 décembre prochain. Ce dossier discuté entre lui-même, le Président, le Président Adjoint et le Trésorier Général a été confié à maître Souche, chargée des affaires de droit social pour la Fédération depuis de très nombreuses années. Nous remercions notre Directeur pour toutes ces années consacrées à notre institution. Le coût de cette rupture contractuelle sera fonction de la convention collective, de son ancienneté, des conditions contractuelles du salarié. A ce stade, il y a confidentialité tant que la rupture définitive du contrat n'est pas finalisée. Noter que l'impact en termes d'économies salariales devrait se compter dans moins de 24 mois.

Il n'est pas prévu de réembaucher un nouveau directeur à ce stade. Dans la réorganisation administrative : Sophie MAES deviendrait Directrice Administrative (gestion des dossiers administratifs et gestion des ressources humaines non cadres). Alain DELMAS poursuivrait son aide élargie de conseil. Claire Legain outre son implication dans la RSO, vu son parcours professionnel interviendrait dans le développement des pratiques. Avec une implication majorée des principaux élus au siège fédéral comme cela se fait depuis le début de l'olympiade.

3 – Organisation AG de Lyon 29-30 janvier 2021 :

Convocation, ODJ et résolutions, CDN la veille. AG au Palais des congrès à Lyon, au même endroit qu'en 2015.

*Convocation aux Clubs et Sca à faire 60 jours avant, au plus tard le 29 novembre 2021.

*Visio en décembre du CDN pour acceptation du budget prévisionnel 2022 et de l'Ordre du Jour de l'AG à arrêter.

*Résolutions particulières, peut-être à prévoir pour l'Ordre du Jour, outre candidatures au Conseil des Sages.

*CDN la veille de l'AG le vendredi : après-midi CDN restreint, suivi d'un CDN élargi aux Comités régionaux et nous allons voir pour la possibilité d'accueil aussi des Commissions selon salle disponible.

4 – Salon de la plongée : C Hamers et M Lambinet

Visualisation du stand FFEISSM en 3D, présences et invités.

Conception stand totalement différente, amortissement sur 4 ans comme de coutume.

Une fédé, une licence, un plein d'activités. Thématique du Salon : La plongée ensemble.

1 accueil, 3 espaces multi disciplines (loisirs et découverte, culture et sciences, sport et compétition), 2 espaces pour notre communauté (bénévoles et licenciés et affiliés), 2 espaces RSO (Handi-sport santé et Développement durable).

Présentation du stand. Gestion des espaces assurée en collaboration avec les commissions. Gestions des exposants et compilation des contacts pour réponse ultérieure.

Plan de com pré-salon. 3 conférences de l'espace scénique du salon.

Point sur les invités et présences.

5 – Système informatique : E Chanal

-Avec ISIA développement du back office. Réalisation de la licence relance été, autres développements mineurs, l'honorabilité. Prochains chantiers : CB pour les ATP et réédition duplicata de carte et licence, mise en production fin 2021-début 2022. Intégration de la base TIV dans la base fédérale. Mise en place Pass Découverte. Etude de l'abandon de l'application 4D.

-Avec ZOL développement du front office. ZOL a réalisé une partie des sites de la fédé, développement de 8 sites. Ils ont réalisé la récente *landing page (accès par page directe)*. Prochains chantiers : étude de la mise en place d'une TMA avec Zol, demande d'un chiffrage pour la création d'une application mobile carnet de plongée.

-Avec Alythia assistance à maîtrise d'ouvrage. Fourniture des spécifications détaillées de la base fédérale.

***Prochaine action : fournir une ressource informatique externe.

6 – Point sur règlement RGPD : Président adjoint

Il est rappelé que ceci devait être rédigé par la fffesm depuis le CDN de juin 2018 à Montluçon.

Tous les établissements qui traitent des données personnelles doivent s'y conformer. Le RGPD restitue par le droit, le pouvoir aux individus sur leurs données personnelles.

Réalisation d'un règlement pour permettre de communiquer efficacement, règlement le moins restrictif possible avec possibilité de désabonnement par le licencié.

Résolution 21/070 :

Vote : Mise en place d'un règlement RGPD.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

7 – Remplacement ATP pack découverte et pass rando : JL Ferretti et A Delmas

- La cible du nouveau produit :

Nouveau nom **PASS DECOUVERTE**.

Activités de découverte de la plongée scaphandre, randosub, apnée ou autres activités sub... mixité dans le même Pass possible 3 immersions maximum encadrées (y compris le baptême). Profondeur maximale 6 mètres. Pas de limite d'âge (sauf 8ans si pratique du scaphandre). Pas de certificat médical ni de licence préalable (c'est un ATP).

- Les spécificités du nouveau produit : Simplifier tout le mode opératoire.

Plus de commande en fourniture / Plus de commande par 5. Commande et facturation identique aux autres brevets / ATP. Plus de numérotation de la carte provisoire (plus de carte provisoire). Délivrance systématique d'une carte adossée. Prix maintenu à 3 €. Possibilité de commander en fourniture un diplôme papier dédié, au tarif de 0,50 € l'unité (commande par lot de 10).

- La mise en œuvre du nouveau produit par le prescripteur :

Le club/SCA déclenche le produit en l'enregistrant sur le site fédéral... ce qui déclenche automatiquement : le début de l'assurance RC, la délivrance de la carte, la facturation du produit. Le produit sera directement facturé au Club/SCA selon l'une des deux modalités suivantes à choisir :

- Option 1 : Par le *national* (facturation directe par le national et règlement direct en ligne)
- Option 2 : Par le *régional* (facturation du national au régional, le régional facture au Club/SCA)

- Ce qu'il reste à faire pour finaliser le projet :

- Faire développer informatiquement le dispositif de délivrance (et facturation)
- Informer l'assureur des évolutions
- Faire réaliser la maquette de la carte, la valider, mettre en production
- Faire réaliser la maquette du diplôme papier, la valider, mettre en production
- Faire réaliser la saisie de commande en fourniture du diplôme papier
- Réaliser une communication ciblée (Sites, réseaux, Subaqua ...).
- Créer un espace de présentation ciblé sur le site fédéral.

Vote : Option 1 ou 2.

Résolution 21/071 :

Vote : Choix de l'option. Option 2 (facturation du national au régional, le régional facture au Club/SCA comme pour l'ATP PE12).

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

8 – Renouvellement et règlements des agréments SCA en ligne : Jo Vrijens

Proposition d'inscription en ligne pour les SCA mais aussi pour les clubs.

Projet à l'étude par un groupe de travail mené par Jo.

Réunion du samedi 16 octobre 2021, 15h00-20h00**Présents :**

BOISFARD Cyrian – BURTHÉRET Catherine – CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine – DI MEGLIO Frédéric – DUMAS Patrick – FELIX-BUISSEZ Valérie – FERRETTI Jean Louis – HAMERS Corinne – HEITZ Camille – LAMBINET Michel – LARVOIRE Isabelle – LECORGUILLE Jo – MARAN Vincent – MARGOUET Chantal – MIGNON Pascale – PERON Nathalie – RAISIN DADRE Laurent – ROPERT Yvon – SCHITTLY Bernard — VRIJENS Jo

En visio : SERVAL Emmanuel - BOUVET Odile

Assistaient également :

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de mission
Bruno GRANDJEAN	Médecin Fédéral National
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

Présidents Comités Régionaux en visio :

- Mr Sébastien ALLEGRE	Nouvelle Aquitaine - <i>Visio</i>
- Mme Myriam ZIANE	Bourgogne Franche Comté – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Jean Yves REDUREAU	Bretagne Pays de la Loire – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Pascal MARC	Centre – <i>Absent</i>
- Mr Francis MERLO	Ile de France – <i>Absent</i>
- Mr Jo VRIJENS	Corse
- Mr Bernard SCHITTLY	Est
- Mr Antoine CAPELLE	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Joël LEBRET	Normandie – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Marie Christine ORTOLE	Martinique – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Bruno ENGELS	Hauts de France – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Vincent SCOTTO	Nouvelle Calédonie – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mme Catherine BURTHÉRET	Auvergne Rhône Alpes
- Mme Victoire TETOKA	Polynésie Française – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Jean Claude JONAC	Sud - Provence Alpes Côte d'Azur - <i>Visio</i>
- Mme Nicole BOULAY	Occitanie - Pyrénées Méditerranée – <i>Absente et excusée</i>

1 – Points importants du CDN restreint :

Rappel des Points importants par le Président et par le Secrétaire Général.

2 – PSF et campagne ANS 2021 parts territoriales : Président adjoint et DTN

Point sur les demandes ANS 2021. Une campagne difficile.

Pandémie et non accès aux équipements et aux activités.

Formation trop tardive des CTAS qui ont attendu le lancement officiel de la campagne.

Retard de l'ANS en raison de dysfonctionnements informatiques au niveau de LCA et d'Osiris.

Fonctionnement des CTAS satisfaisant.

Absence de site test pour permettre aux responsables de structures de se former et s'exercer.

Faiblesse du nombre de dossier ayant imposé une relance des CTAS et une gestion en 3 temps tout au long de l'été. Un objectif : ne pas restituer de l'argent dans un contexte où notre enveloppe actuelle ne permet en aucun cas de répondre aux demandes des clubs notamment si nous arrivions à améliorer notre score en nombre de dossiers éligibles.

Référencement des actions encore insatisfaisant. 44,8 % des crédits sont donnés aux clubs.

Absence de demande de subvention ou presque des clubs NAP identifiés dans le PPF à part Toulouse et Rennes.

Rappel des exigences ANS.

Evaluation des actions 2020 ; Prospective 2022 : Ne pas attendre le lancement de la campagne pour initier les actions de formation des présidents de clubs et de CODEP ainsi que des membres des CTAS.

Simplifier le catalogue des actions au regard des scores 2021 notamment.

Plan France Relance, point.

3 – Assurances, appel à concurrence pour nouvelle olympiade : Directeur

Obligation légale inscrite dans le code du sport de réaliser un appel à concurrence au niveau des assurances RC. 4 lots proposés. Elaboration d'un cahier des charges, puis publicité légale dans la revue l'ARGUS DES ASSURANCES.

7 demandes initiales d'Assureurs pour ce dossier.

Détail des lots :

Lot N°1 Dommages aux biens immobiliers et mobiliers

Lot N°2 Responsabilité civile et risques annexes

Lot N°3 Protection juridique

Lot N°4 Flotte automobile et risques annexes

Une seule compagnie a répondu sur l'intégralité des lots. Il n'y avait pas ainsi de situation de concurrence. Concernant la RC : elle a été multipliée par 3 avec, de surcroît, un minimum de 420 000 euros annuel quel que soit le nombre annuel de licences délivrées. **La FFESSM n'avait pas le choix dans ce contexte.**

Point sur les coûts stables d'AIA.

4 – CMAS Europe et CMAS Monde :

Depuis 2014-2015 la FFESSM avait quitté CMAS Europe. Elle réintègre CMAS Europe, Bernard SCHITTLY sera présenté comme membre français.

CMAS Monde : dans 10 jours en Égypte AG électorale CMAS. La FFESSM présente en particulier Michel GAUNARD en tant que candidat français à la présidence du comité sportif, nous en avons parlé avec la Direction des sports. 2 candidats à la présidence, Anna Arzanova l'actuelle présidente et Hassan BACCOUCHE, ancien secrétaire général.

5 – Problème dates AG Codep fin sept-octobre et reprise affiliation des clubs : J.L Ferretti

Problème soulevé, du fait de l'organisation en année sportive : les Ag de Codep se font fin septembre début Octobre et bien souvent à cette date les structures n'ont pas encore réglé leur affiliation (exigible au 15 Septembre) ; Conséquence ces structures ne peuvent en théorie pas voter aux AG de fin septembre-octobre.

C'est un problème potentiel dans beaucoup de CODEP mais c'est un problème qui peut être statutaire. Demande à la commission juridique nationale, c'est un problème d'interprétation des textes. Il faut revoir sereinement la rédaction des statuts ou RI pour prendre en compte cette situation nouvelle d'évolution calendaire.

6 – Problème délivrance brevets Handi et Sport Santé : Président

Les brevets encadrants Handi et Sport Santé étaient auparavant délivrés par les CTR. Ces deux missions ont été sorties du périmètre de la commission technique pour un développement autonome. Si dans beaucoup de régions la délivrance va pouvoir continuer à se faire via le canal de la CTR, le problème peut se poser quand le Président de la CTR ne souhaite pas valider ces brevets qui échappent à sa gouvernance.

Proposition de validation également possible par le référent Handisub et le référent Sport santé dans chaque région. Vu avec Bertrand Lefetz, le plus simple est un développement informatique sur le listing des commissions régionales pour que ces validations mission Handisub et mission Sport santé puissent être ajoutées et se faire par les référents régionaux respectifs. Ticket pour développement sera fait pour janvier.

Résolution 21/072 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

7 – Homogénéisation temporaire de la remise des ristournes entre licences et brevets pour les CODEP : Jo Vrijens

Demande d'homogénéiser le système des ristournes tel qu'il est fait actuellement entre les licences et les brevets surtout pour les CODEP. Les régions touchent directement sur factures les ristournes des licences pour la Région et pour les CODEP. Pour les brevets sont uniquement déduits des factures les ristournes pour la région. Les ristournes des CODEP sont versées ultérieurement à la région qui les reverse au CODEP. Pourquoi cette différence de traitement ?

Cela nécessite un développement informatique.

Dossier à l'étude, suivi par le Secrétaire Général.

8 – Plan Performance Fédéral pour chaque discipline Haut Niveau, SMR : DTN et MFN

Tous les 4 ans à chaque olympiade, on nous demande de définir un PPF pour chacune des disciplines reconnues de haut niveau.

Critères de mise en liste, 3 catégories :

- Elite : Champion du monde.
- Sénior : finaliste au championnat du monde (NAP) + championnat d'Europe tous les deux ans.
- Relève : au choix du DTN.

+ Espoir et collectif national.

Le Ministère nous demande de mettre des critères.

Deuxième élément à produire, critères d'attribution des moyens financiers de l'État, les aides personnalisées.

Point sur la surveillance médicale réglementaire. Ces examens concernent les sportifs inscrits sur les listes Haut niveau :

- Sportifs de Haut Niveau (Elite – Sénior – Espoir)
- Sportifs Espoirs
- Sportifs en Collectif National
- Sportifs inscrits en structure de haut niveau (Pôles France)

Examens obligatoires pour toutes les disciplines subaquatiques reconnues de haut niveau.

Liste des examens obligatoires complémentaires spécifiques de l'AP eau libre en milieu naturel : échocardiographie.

Périodicité :

- Examens obligatoires pour toutes les disciplines de haut niveau : à réaliser tous les ans
- Examens obligatoires complémentaires spécifiques de l'apnée en eau libre en milieu naturel :
 - A réaliser lors de la 1ère inscription sur liste
 - Si l'échocardiographie a été réalisé avant l'âge de 18 ans, un 2ème examen est à réaliser dans les 3 ans qui suivent le dernier réalisé

En cas de point d'appel sur ces examens et suivant l'évaluation des facteurs de risques cardiovasculaires, les examens et avis complémentaires spécialisés requis devront être prescrits par le médecin du sport en charge de la visite médicale ou le médecin fédéral en charge de la SMR.

Rappel :

Les examens de la SMR sont à faire réaliser par un **médecin du sport diplômé et déclaré** auprès du médecin fédéral en charge de la SMR (un plateau de médecine du sport reconnu est à privilégier)

Avec l'acceptation de la SMR, le projet des grandes lignes des PPF de nos activités haut niveau a été présenté, en attente du retour de l'Agence Nationale du Sport pour permettre validation finale au CDN de fin janvier, veille d'AG

Point du MFN.

Acceptation de cette SMR :

Résolution 21/073 :

Vote : Acceptation SMR.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Rappel : achat fait du logiciel de surveillance médicale pour le suivi des dossiers de SMR

9 – Pass sanitaire et activités sportives :

1^{er} septembre, communication FFESSM détaillée pour la rentrée piscine des clubs.

30 septembre, communication pour les clubs et structures pour les ERP par destination avec le tableau des mesures sanitaires.

Info flash des DTN mi-octobre sur le Contrôle d'activités régulières au cours de la même semaine : possibilité pour les pratiquants qui souhaitent indiquer aux bénévoles qu'ils sont vaccinés, les clubs peuvent avoir une contre marque pour valider le pass sanitaire et ne pas avoir à le présenter à chaque fois.

10 – Bilan activités SCA saison 2021 : Alain Delmas et Jo Vrijens

Situation au 15 septembre :

Le réseau SCA : 430 SCA dont 41 SCIA (-0,6 % en 1 an). Gros turn-over (31 radiations et 28 nouveaux agréments dont 3 SCIA) soit 93 % de parts de marché sur les 400 à 450 structures commerciales françaises estimées.

L'implication fédérale des SCA : 46% des N1 réalisés en France en 2021 le sont par des SCA.

- Sur la vente de licences : 13 676 soit **12,3 % des licences totales** (+8,5 % en 1 an)
- Sur la vente des certifications : 13 294 soit **35 % des certifications fédérales** (+10,1 % en 1 an).
- Sur la souscription des assurances Axa-Lafont : 373 soit 96 % du total des SCA (hors SCIA) (+2,75 % en 1 an).

La classification des SCA :

119 SCA classifiées soit 28 % des SCA (+7 SCA)

SCA VIP : 24 (+ 5 SCA) et SCA PLUS : 95 (+ 2 SCA).

Les autres SCA (72 %) délivrent 29% des licences et 24 % des brevets.

11 – Carrefour du Bénévolat : Yvon Ropert

Le bénévolat est un véritable enjeu stratégique pour le secteur associatif, y compris et peut-être même surtout en période de crise. *Développer le bénévolat à la FFESSM :*

Groupe de travail : Isabelle LARVOIRE, Pascale Mignon Patrick DUMAS, Cyrian BOISFARD, Yvon ROPERT.

Etat général :

Sujet transversal, baisse du nombre de bénévoles dans les clubs, augmentation de l'âge moyen, formation des nouveaux bénévoles.

Nos orientations :

- Présence sur un espace de la ffessm au salon de la plongée
- Mise en place d'un questionnaire
- Création d'une documentation adaptée
- Formation auprès de nos OD et de nos clubs
- Présentations des différentes offres
- Faire passer le message, communication
- Servir de tremplin, être facilitateur, orienter.

Pour le Salon de la plongée : « **Carrefour du Bénévole** ». Questionnaire durant le salon, film en boucle sur les activités du bénévolat, interview filmée sur le stand, signature du droit à l'image, flyer, documentation laissée aux plongeurs lors de leurs passages, note aux questions et réponses.

Boîte mail : nosbenevoles@ffessm.fr

Le bénévole au quotidien :

Aides, reconnaissance – valorisation, CEC (compte Engagement Citoyen), Remboursements, défiscalisation, informations, formations, communication.

12 – Colloque Les Jeunes et la Fédé : Odile Bouvet

Date : du samedi 11 décembre à 14 h au dimanche 12 décembre à 14 h. Lieu Marseille à la fédération.

Prise en charge fédérale.

Participants en présentiel :

CDN : Fred DI MEGLIO, Bernard SCHITTLY, Michel LAMBINET, Camille HEITZ, Odile BOUVET, Patrick DUMAS, Corinne HAMERS.

- Richard THOMAS, CTN Jérôme HLADKY – Bertrand LEFETZ.

- Hélène CARON

Ex RIPE 6 personnes

Référents jeunes de régions : 9 personnes

Référents jeunes de commissions 14 personnes

Total 40 personnes.

VIP : prof plongeur à Sète dans Plus belle la vie ou clubs jeunes à fort effectif.

Détail des journées.

13 – Colloque Sport Santé formation cadres : Frédéric Di Meglio et Cathy Burtheret

Aura lieu à Lyon du 25 février 2022 14h au dimanche 27 février 2022 18h. Formation complète diplômante pour les cadres sur le Sport Santé dédié aux activités subaquatiques. Hébergement et restauration sur place (réservation faite).

Pass sanitaire obligatoire. Participation financière 120 € incluant l'hébergement (tarif préférentiel pour invités si besoin 50€). Mise en ligne de cette information pour fin novembre.

14 – Sport Santé programme olympiade présenté à Direction des sports : Président

Stratégie nationale = enjeu santé publique.

Quatre axes de la stratégie nationale de l'État : Inscrit dans le plan national de santé publique Priorité Prévention » 2019-2024 : Le Sport comme un médicament pour la santé physique et mentale. Ministère de la Santé et Ministère des Sports sous l'autorité du 1^{er} Ministre.

- 1) Module de formation activités subaquatiques pour cadres 1^{er} degré, validation CNOSF fin 2019, décret ministériel décembre 2020, paru JO 28/02/21 : *Pratique régulière, adaptée, sécurisée, Progressive*.
Niveau 1 : Palmer vers son bien être = sport bien être
Niveau 2 : Palmer vers sa santé = sport sur ordonnance
Niveau 3 : Médicalisé, à part le Handisub pour la FFESSM
- 2) Médicosport des activités subaquatiques = Vidal du médecin, validation des activités subaquatiques 2020.

***Concernant axe 1 stratégie Sport Santé : Promotion de la santé et du bien-être par l'APS.**

Dossier Subaqua sept-oct 2021, 20 pages sur Palmer vers son bien-être et sa santé

Dossier Subaqua mai-juin 2022, 20 pages Témoignages Sport Santé

Projet HS Subaqua fin olympiade

Mobilisation des clubs par sensibilisation

Salon plongée espace handisub /bien-être et sport santé

***Concernant axe 2 stratégie Sport Santé : Développement de l'offre de l'Activité Physique Adaptée, sport sur ordonnance.**

Développement de la mission HandiSub (autonomie/ transversalité/ tronc commun formation cadres)

Module de formation de cadres – stage national annuel (Lyon 25-27 février 2022)

Livret de suivi du pratiquant sport santé (4 volets : pratiquant, médecin, éducateur sportif, carnet séances).

Mobilisation des médecins fédéraux par la CMPN.

***Concernant axe 3 stratégie Sport Santé : Protection santé sportifs et pratiquants, Renforcement de la sécurité des pratiques.**

Affiche sécurité plongée / avec Ministère de la mer et avec Ministère chargé des sports

Achat logiciel suivi médical sportifs haut niveau (Medisharp) et SMR

Dossier REX observatoire veille sanitaire à créer.

*** Concernant axe 4 stratégie Sport Santé : Renforcement et diffusion des connaissances APS et santé.**

Publications Bien-être et santé. Bibliographie importante réalisée pour le tiré à part Subaqua.

Travaux de recherche (Etudes et sports sous-marins) : Thèse doctorat Economie sur stress professionnel et stratégie d'ajustement avec pratique plongée / Étude médicale initiée avec le CHU de Nice fin 2019 sur stress post traumatique : Réactivation de cette étude / Essai Covid long et apnée

Le sport Santé est bien une priorité dans les politiques publiques du sport. Intégration dans le contrat de délégation. Lors de la rencontre Direction des Sports début septembre avec la cheffe des politiques publiques du sport il nous a été demandé d'une cartographie à venir des clubs acteurs santé subaquatique avec critères et protocole/Label ?

15 – Concours Nos féminines à l'honneur : Cathie ChereL

Equipe féminisation. Organisation d'un concours jusqu'au 30 novembre. Lancement dans Subaqua.

Très beaux lots de Scubapro, Finway et Subaqua.

7 inscrits pour le moment. Relance à prévoir.

Jury et résultat sur le stand du salon de la plongée. 5 personnes nominées.

16 – Honorabilité : Valérie Felix et Emmanuel Chanal pour syst informatique.

Calendrier :

- Fin juin cahier des charges de la commande à ISIA pour la prise de licences.

- Juillet : Signature de la convention avec l'association *Colosse aux pieds d'argile* + double page dans Subaqua concernant l'honorabilité.

-Réunion avec le Ministère en visio le 10 septembre pour dernières modifications demandées par l'Etat. Extension de l'honorabilité pour les arbitres et juges, les surveillants de baignade, toutes les personnes intervenantes auprès des mineurs. Extension des personnes fichées pour les infractions sexuelles mais aussi à caractère terroriste.

Quelques problèmes lors de la mise en ligne de l'honorabilité sur le site internet.

L'inquiétude de nos structures a été résolue par une communication directe avec la référente au MS le 16/9.

Résolution des difficultés par une réunion de travail en visio entre les cadres fédéraux et la société Isia.

17 – Point CDN veille de l'AG :

CDN veille de l'AG : 14 h à 16h30 en CDN restreint puis de 16h30 à 19 h élargi aux comités régionaux et commissions (pour les commissions, vérifier la taille de la salle en termes de places).

18 – Compte rendu du Bureau des médailles :

Attribution :

- 51 demandes médailles de Bronze. 1 surclassée en Argent à titre posthume.
- 17 demandes médailles d'argent, une ajournée par manque d'information, deux demandes de complément d'information et une surclassée en Or.
- 8 demandes médailles d'or, une demande de complément d'information et une refusée par manque d'activité depuis la médaille d'argent.

Résolution 21/074 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Réunion du CDN restreint, dimanche 17 octobre 2021, 8h30-9h00

Présents :

BOISFARD Cyrian – BURTHÉRET Catherine – CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine – DI MEGLIO Frédéric – DUMAS Patrick - FELIX-BUISSEZ Valérie – FERRETTI Jean Louis – HAMERS Corinne – LAMBINET Michel – LARVOIRE Isabelle – LECORGUILLE Jo – MARAN Vincent – MARGOUET Chantal – MIGNON Pascale - PERON Nathalie – RAISIN DADRE Laurent – ROPERT Yvon – SCHITTLY Bernard — VRIJENS Jo

En visio : SERVAL Emmanuel - BOUVET Odile

Absente et excusée : Camille HEITZ

Assistaient également :

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de mission
Bruno GRANDJEAN	Médecin Fédéral National
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

1 – Honorabilité :

Une fois que les données sont collectées que va-t-il se passer concernant les gens qui sont ciblés ?

Rappel : ce système de transmission de données imposé aux fédérations sportives par l'état ne vise pas seulement les agressions sexuelles, mais également d'autres faits tels qu'usage de stupéfiants, coups et blessures

...

La logique de contrôle secondaire n'est pas la même en fonction des infractions commises.

2 – DEJEPS dans CREPS et stage entreprise : Jo Vrijens

Problème stage en Corse si CREPS de Talence. Les formations professionnelles se font dans 3 CREPS en métropole, Antibes, Montpellier et Talence. Le CREPS de Talence n'a pas de pôle nautique et sous-traite ses formations soit à Hendaye ou Trébeurden. Ces deux sites sont pilotés par des formateurs CTS de la FFESSM.

Concernant la Corse, ces CTS refusent que les stagiaires qui sont sur Hendaye ou Trébeurden fassent leur stage en situation sur la Corse avec comme prétexte l'éloignement et le coût pour les cadres de venir contrôler le cas échéant.

C'est assez rare que les cadres se déplacent, et l'accès n'est pas plus difficile. C'est discriminatoire d'exclure une société professionnelle par rapport à une implantation géographique. Les stagiaires ne peuvent pas faire leur stage dans les structures qui vont les embaucher car les CTS leur refusent. Demande au DTN de s'adresser au Directeur du CREPS car les CTS sont sous son autorité quand ils font des formations, avec copie au Directeur Régional.

3 – Réflexion sur VP Dive : Bernard Schittly

Proposition de partenariat : création et hébergement gratuit de site pour les clubs, les Codep, les régions.
Mise à disposition gratuite d'outils : suivi CACI, inscriptions individuelles, paiements en ligne compta...
Optimisation de la communication pour les clubs, Codep et régions.
Mise à disposition de compétences : assister éventuellement à la rédaction du cahier des charges de l'outil compétition.
Demande en contrepartie une reconnaissance « officielle » du Statut de partenaire.
Accord de principe du CDN pour cette étude puis signature d'une convention non commerciale de partenariat.

4 – Nouveau partenariat avec la Fédé sportive de la Police Nationale : JL Ferretti

Propose une convention à l'image de celle déjà signée avec les clubs de la défense. Une des finalités est l'intégration, la valorisation et la reconnaissance de leurs diplômes de la police. La commission technique nationale gèrera ces intégrations.
Accord de principe.

5 – Points Divers :

Représentation FFESSM à France Station Nautique par Yvon Ropert comme prévu. Le CNOSF a demandé que la FFESSM y représente aussi le CNOSF.

Réunion du dimanche 17 octobre 2021, 9H00-13h00

Présents :

BOISFARD Cyrian – BURTHÉRET Catherine – CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine – DI MEGLIO Frédéric – DUMAS Patrick - FELIX-BUISSEZ Valérie – FERRETTI Jean Louis – HAMERS Corinne – LAMBINET Michel – LARVOIRE Isabelle – LECORGUILLE Jo – MARAN Vincent – MARGOUET Chantal – MIGNON Pascale - PERON Nathalie – RAISIN DADRE Laurent – ROBERT Yvon – SCHITTLY Bernard — VRIJENS Jo

En visio : SERVAL Emmanuel - BOUVET Odile

Absente et excusée : Camille HEITZ

Assistaient également :

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de mission
Bruno GRANDJEAN	Médecin Fédéral National
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

Présidents Comités Régionaux en visio :

- Mr Sébastien ALLEGRE	Nouvelle Aquitaine - <i>Visio</i>
- Mme Myriam ZIANE	Bourgogne Franche Comté – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Jean Yves REDUREAU	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Pascal MARC	Centre – <i>Absent</i>
- Mr Francis MERLO	Ile de France – <i>Absent</i>
- Mr Jo VRIJENS	Corse
- Mr Bernard SCHITTLY	Est
- Mr Antoine CAPELLE	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Joël LEBRET	Normandie - <i>Visio</i>
- Mr Marie Christine ORTOLE	Martinique – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Bruno ENGELS	Hauts de France – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Vincent SCOTTO	Nouvelle Calédonie – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mme Catherine BURTHÉRET	Auvergne Rhône Alpes
- Mme Victoire TETOKA	Polynésie Française – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Jean Claude JONAC	Sud – PACA - <i>Visio</i>
- Mme Nicole BOULAY	Occitanie - Pyrénées Méditerranée - <i>Visio</i>

Présidents Commissions Nationales en visio :

- Mr Thiery BERTRAND	Apnée
- Mr Hervé ALFONSI	Archéologie
- Mr Jacques DUMAS	Biologie et Environnement
- Mr Dominique RUAUX	Hockey Sub
- Mr Tony MERLE	Juridique
- Dr Anne HENCKES	Médicale et de Prévention
- Mr Pierre Jean BONTOUX	Nage avec Palmes
- Mr Patrick DUPRAT	Nage en Eau Vive
- Mr Serge ZAEPFEL	Orientation Sub
- Mr Joël BRECHAIRE	Pêche Sous-Marine
- Mr Patrick RAGOT	Photo Vidéo
- Mr Jean Michel FERRANDEZ	Plongée Souterraine
- Mr Olivier TIBERGHIE	Plongée Sportive en Piscine
- Mr Grégory POIRIER	Technique
- Mr Christophe MARTINEL	Tir sur Cible Sub

1 – Points importants CDN par Président pour les commissions nationales :

Rappel des points du Président, du SG et du Trésorier Adjoint.

La FFESSM est en relation avec la société en charge du logiciel de gestion des compétitions. Réunion confirmée.

Point du Trésorier Adjoint, Emmanuel SERVAL : Très bon travail en juin concernant les budgets des commissions.

2 – Rappels sur les colloques saison 2022 :

- Colloque national des jeunes 11 au 13 décembre à Marseille.

- Stage national Sport Santé à Lyon 25 février au 27 février, formation de cadres avec une cinquantaine de personnes.

3 – Subaqua :

Campagne d'abonnement. Meilleure diffusion. Augmentation des prix des abonnements (cela ferait plus de 13 ans qu'il n'y aurait pas eu d'augmentation) : 26 à 30 € pour licencié abonnement 1 an, 34 à 40 € pour non licencié abonnement 1 an, tarif au numéro passage de 6,5 € à 7 €.

4 – Salon de la plongée, intégration des commissions d'activités : C. Hamers

Présentation du nouveau stand et de l'organisation.

Concernant les commissions et leur participation au salon de la plongée. Ils n'ont plus de ligne budget dédiée donc c'est le budget national fonction des représentations nécessaires.

5 – Championnats sportifs 2022, décision réunion Visio zoom du 5/9, calendrier fédéral :

Il n'y aura pas de championnat de France multi disciplines.

IMPORTANT : Envoyer au secrétaire général les dates des compétitions les plus importantes dans le calendrier de chaque commission pour la représentation CDN.

6 – Points divers :

- Demande issue du Président du Comité régional Réunion (et de l'outre-mer) pour une campagne nationale de publicité pour mettre en avant la valeur internationale de nos brevets de plongée à travers la CMAS (mettre en contact Bertrand avec le Président CTN à ce sujet).
- COPIL sur la stratégie des mouillages sur la façade méditerranéenne. Point. Ce COPIL définit un Guide pratique de mise en œuvre des mouillages écologiques. Mis à disposition des collectivités locales qui veulent développer ce genre de mouillages.
- Point sur la présence des commissions sur le stand.

7 – Point sur le Trophée écosub, stratégie nationale France Biodiversité : Vincent Maran

- **Trophée Ecosub** : Récompense des démarches exemplaires et originales qui ont été menées par des structures engagées dans le développement durable.

Cette année une thématique : « au-delà du handicap ». 17 candidatures réparties sur le territoire.

11 clubs, 2 SCA, 2 CODEP et 2 comités régionaux.

Public cible des démarches mises en œuvre très large.

Tendances générales des candidatures : Activités, partenariats, scolaires.... Transversalité des thématiques.

Quelques projets originaux : Adaptation d'un bateau 100 % électrique à l'accueil des personnes en situation handicap physique, Intégration de la plongée dans un programme de rééducation des patients....

Remise des prix au Salon de la plongée, après validation des résultats par le CDN en visio en décembre.

- **Stratégie Nationale pour la Biodiversité** : Accueil à Marseille du congrès mondial de la nature de l'UICN. La FFESSM est partenaire. Première fédération sportive engagée pour la nature.

Synthèse structure de la future SNB, 3 principes fondateurs de la SNB :

- La sobriété dans l'usage des ressources et des espaces
- La cohérence avec les politiques relatives aux dérèglements climatiques
- L'opérationnalité en se fondant sur la science, avec un dispositif d'évaluation et des moyens

4 axes stratégiques pour le SNB :

Axe 1 : Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients

Axe 2 : Des ressources et services de la biodiversité, utilisés de manière durable, responsable et équitable

Axe 3 : Une société sensibilisée et formée et mobilisée.

Axe 4 : Un pilotage transversal, efficace et inclusif, doté d'un dispositif d'évaluation.

Prochaines étapes : Avis des instances consultatives. Publication de la SNB prévue début 2022. Mise en conformité avec l'accord international.

Bilan de la consultation des territoires : Les propositions visent principalement à :

- Protéger et reconquérir les écosystèmes
- Améliorer le pilotage des politiques publiques de biodiversité
- Promouvoir un modèle socio-économique favorable à la biodiversité
- Choisir un modèle d'aménagement sobre, inclusif et résilient, favoriser l'harmonie entre l'Homme et la Nature, Agir pour l'agriculture, l'alimentation et la santé
- Développer la connaissance.

A partir du 1^{er} janvier la France va avoir la présidence européenne. La Ministre des Sports a dit au Président de la FFESSM que la FFESSM est la fédération la plus avancée dans ce domaine. Elle compte sur la FFESSM sur la stratégie mise en place dans le domaine du sport. Rencontre avec la responsable de l'UNSECO. Le CNOSF vient de créer une commission des sports de nature, candidature de Vincent MARAN.

8 – Bilan des équipes de France à l'international : DTN

Point sur les championnats UNSS à Vichy. Dans ce partenariat on essaye de décliner plusieurs éléments relatifs à notre plus-value et restaurer le lien avec la nature. Promotion de nos disciplines lors des championnats UNSS.

Présentation des résultats des divers championnats internationaux.

Résultats historiques pour la FFESSM. Ils sont mis en avant par chacune de nos commissions sportives concernées. Subaqua et nos réseaux sociaux les ont aussi mis largement en avant. Ils seront aussi honorés sur le Salon de la plongée.

PPF :

Il porte sur 150 000 euros et 20 000 € en aide personnalisée. Commande : produire 2 documents, une évaluation partagée ANS/DTN du projet de performance fédéral et un document axé sur la présentation concrète des principes de gestion et des structures d'accueil constituant le PPF.

2 grands programmes : un programme d'excellence et un programme d'accession.

Accompagnement individuel des sportifs de haut niveau : désignation d'un référent du suivi socioprofessionnel, complétude des informations relatives au suivi socioprofessionnel de ses SHN déposées sur le portail de suivi quotidien du sportif.

L'élaboration d'une convention de haut niveau déterminant les droits et obligations du sportif et de la fédération. Les critères d'attribution des aides financières.

La cartographie des structures des programmes d'excellence et d'accession.

La définition d'un cahier des charges pour chaque structure définissant les conditions à réunir et les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs.

Point sur la surveillance médicale.

8 – Commissions nationales :

- **Commission Tir sur Cible :**

Rapport.

Résolution 21/075 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

- Commission PSP :

Rapport. Représentation par B.Schittly lors du Championnat national des régions à Massy le 31/10.

Résolution 21/076 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

- Commission Nage avec Palmes :

Problématique de piscine pour les championnats de France N1 et N2 à régler.

Au championnat du monde en Colombie eau libre meilleurs résultats de tous les temps.

Rapport.

Résolution 21/077 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

- Commission Pêche sous-marine :

* Participation au salon européen des pêches en mer à Nantes du 4 au 6 février 2022 ?

Réponse : Si la commission peut dégager un budget à travailler avec le trésorier, participation de la pêche. Mais il n'y aura pas de budget supplémentaire.

* Qu'en est-il du partenariat entre La FFESSM et BEUCHAT ?

Réponse : Demande de réactivation avec le DTN. Ils veulent que nous proposons autre chose.

Résolution 21/078 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

- Commission Hockey Subaquatique :

* Validation des entraîneurs U24M.

Hélène FAUQUEUX et Michel BALSTER

Résolution 21/079 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

* Mise en place d'une gratification pour les arbitres de 25€/jour (championnats de France).

Financer par la participation des équipes et un partenaire.

Réponse : Cette gratification doit se faire sous forme de salaire avec un bulletin simplifié conformément au droit social.

Résolution 21/080 :

Vote : Pas d'opposition du CDN mais étude de faisabilité.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Présence d'un membre du CDN sur les prochaines compétitions. 22 janvier coupe des régions à Montluçon.

Vote sur le rapport.

Résolution 21/081 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

- Commission Environnement et Biologie :

* Nous observons un manque de communication sur le carnet de plongée fédéral/CROMIS, et un handicap certain par rapport à BioObs qui communique à tout va via des mailings et des newsletters mensuelles. Nous souhaiterions pouvoir envoyer une newsletter aux utilisateurs de notre outil mais nous nous heurtons à un refus pour raison de RGPD ; pourrions-nous envoyer une demande d'acceptation de recevoir des lettres d'information aux utilisateurs pour intérêt légitime comme le prévoit la loi ? Nous souhaiterions une réflexion et décision au niveau de la FFESSM car ce handicap de communication est vraiment préjudiciable au développement.

Nota : au vu de nos volumes et fréquences souhaités, nous saurions réaliser des mailings gratuits avec respect des obligations de désabonnement ; et ce sans développement par ZOL.

Réponse : Chantier en cours par le Président adjoint concernant le règlement RGPD pour l'envoi de ce type de communication. Possible envoi aux clubs d'une communication par le national dans ce sens en attendant la diffusion de cette newsletter avec accord du licencié s'il veut recevoir la newsletter.

* Devant un intérêt et demande grandissante des scientifiques pour l'utilisation de CROMIS de façon un peu plus protocolée, notre administrateur Patrick Giraudeau a trouvé une solution technique évitant de faire une adaptation coûteuse pour chaque nouveau protocole. Cela nécessite cependant un petit travail du prestataire afin qu'ensuite nous puissions nous-mêmes sans frais faire le nécessaire à chaque type de demande. Nous avons fait chiffrer par ZOL un devis à 2.500 Euros HT. Est-ce que ceci est possible ?

Réponse : Contraintes budgétaires. Possibilité dans le futur à revoir.

Vote sur le rapport.

Résolution 21/082 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

- Commission Photo Vidéo :

* Est-il possible d'organiser des formations en distanciel pour apprendre la saisie des activités dans nos sites web ?

Réponse : Réponse favorable, prise de contact avec Bertrand LEFETZ.

Idem pour les autres commissions.

* Peut-t-on faire modifier dans l'application fédérale les algorithmes de délivrance des diplômes en remplaçant le niveau requis fixé (par exemple le niveau 2) par le niveau requis ou plus élevé (le niveau 2 ou plus) ?

Réponse : Ce cas touche d'autres commissions. Il est loin d'être récent, nous l'avons découvert récemment, il avait été mis en attente sur l'olympiade précédente dans la gestion du SI vu les priorités précédentes. Le sujet va être traité.

Vote sur le rapport.

Résolution 21/083 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

- Commission Orientation Subaquatique :

Problème au niveau des équipements des équipes de France d'Orientation. Car la pratique se fait en extérieur.

Rappel du SG : Les demandes d'inscription au calendrier CMAS doivent être adressées également au Président et au Secrétaire Général pour éviter un oubli du siège fédéral.

Vote sur le rapport.

Résolution 21/084 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

- Commission Archéologie :

Rappel : le patrimoine archéo fait partie des choses à protéger. L'archéo est déjà intégrée dans l'UNSS. L'archéo peut-elle être intégrée dans la formation technique sur une forme réduite ?

Réponse : Pas dans la formation technique des plongeurs. Sensibilisation : présence sur le salon de la plongée, et faire un article dans Subaqua.

Vote sur le rapport.

Résolution 21/085 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

- Commission Apnée :

Remerciements à l'équipe de sélection.

Projet de trouver un deuxième site pour une compétition eau libre. Il faut une deuxième étape pour l'eau libre.

Demande doit être faite en Corse. Problème de budget.

Vote sur le rapport.

Résolution 21/086 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

- Commission Juridique :

Le pdt de la CJN dans son rapport fait état de nombreuses questions habituelles posées à la commission.

Confusion parfois entre la commission juridique et le conseil disciplinaire.

Avant le passage au vote demandé par le Président, intervention du Directeur sur le fait que certains membres de la commission sont écartés des échanges au regard, selon lui, d'une méprise de lecture des statuts et RI par le Pdt de la Commission ce qui est dommageable sur le plan de la nécessaire harmonisation des réponses entre le siège et celles qui sont faites par le Pdt de la CJN. En effet, par exception aux autres commissions nationales, la commission juridique réglementairement est composée depuis longtemps non seulement des Pdt de Comm régionales mais aussi de spécialistes de l'activité ayant des compétences juridiques.

Le Président de la CJN ne semble pas partager cette lecture. Vu cette situation conflictuelle majeure dans le débat, intervention de Frédéric DI MEGLIO pour stopper les débats. Il demande par contre qu'Alain DELMAS, qui depuis plusieurs mandats est le conseiller spécial du Président sur les points juridiques, fasse partie de fait de la commission juridique comme par le passé.

Par ailleurs, possible non remontée au DTN et à l'élue CDN d'un dossier concernant l'honorabilité, ceci sera à examiner.

Vote sur le rapport.

Résolution 21/087 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 5 Abstention : 13 Pour : 1

Vote : Refusé à la majorité

- Référent Mission Handisub :

Intervention de Emmanuel SERVAL en l'absence de Pascal CHAUVIERE.

2021 est une année charnière pour HANDISUB avec de nouvelles orientations vers la transversalité, de nouveaux projets et de nouveaux objectifs. En déclinaison, un travail a été fait pour redéfinir les missions du référent, ainsi que la création d'un collectif national intégrant les référents de commissions.

Ce collectif est en cours de finalisation avec redéfinition des missions de chacun. Un travail de communication a été fait auprès des responsables de commission, et avec le responsable fédéral du WEB (Bertrand) pour un onglet SPORT SANTE / HANDISUB, en collaboration avec le Président adjoint et le Trésorier adjoint du CDN. Une réunion avec la commission apnée a eu lieu permettant de définir une stratégie par rapport à la FFSA, qui jusque-là ne souhaite pas développer l'apnée HANDISUB pour le public MPC.

En août 2021, Participation au stage National CTN du CREPS d'Antibes en tant que Président du Jury MFEH2°, et intégrant une réunion avec le Président de la FFESSM. Un CLIP de ce stage a été réalisé pour la promotion d'HANDISUB (sera diffusé lors du salon de la plongée).

Et d'autres travaux et projets :

- Rédaction d'un article sur le travail et la prévention des accidents pour les moniteurs HANDISUB
- Réponse aux courriels et conseils aux clubs et aux OD

- Prises de contact avec les Fédérations Européennes : projet d'un séminaire HANDISUB Européen.
- Réunion avec le Président de la Fédération des parents d'enfants MPC
- Préparation du stand HANDISUB du salon de la plongée 2022, avec le personnel du siège, le référent de l'Environnement et les membres du collectif.

La fédération a décidé qu'HANDISUB était au niveau national une activité transverse rattachée directement au CDN. Un budget spécifique a été alloué en déclinaison. Un référent HANDISUB nommé auprès du CDN (Pascal CHAUVIERE) et un collectif national des différents acteurs et commission commence à être en ordre de marche pour développer cette activité.

La déclinaison de ce choix stratégique national en région va se faire par capillarité, car elle répond naturellement aux lignes de subventions ANS qui sont dédiées au public handicapé. Précisons ici que si la gestion des dossiers de subventions dédiés est du registre du CDN et en région des CR, la déclinaison opérationnelle se réalise sur le terrain par fiche action des différentes commissions, conformément à une stratégie de développement opérationnel.

Libre à chaque région de fixer les modalités de fonctionnement qu'elle souhaite adopter. Les Commissions - dont la Commission Technique - gardent évidemment toutes leurs prérogatives en matière de formation des Enseignants HANDISUB.

Enfin, notons que pour former les cadres des différentes commissions au HANDISUB, un tronc commun pour les cadres « HANDISUB » a été validé par le CDN précédent, ce qui permet de développer des filières de formation par commission. Ces mêmes commissions fédérales qui ont pour certaines déjà ouvert leur pratique aux pratiquants en situation de handicap, avec des adaptations de cursus, des modalités d'encadrement et de la bienveillance. Merci à eux.

Ces travaux de développement de la pratique transversale HANDISUB amènent de nombreux débats d'idées pour ce semestre de fin 2021, et certaines adaptations, ce qui sera un des points forts du colloque anniversaire des 10 ans d'HANDISUB, les 19 et 20 mars prochain.

Convention signée avec 3 fédérations FFH FFSA et la FFESSM. Le président a eu une réunion avec la FFH, rencontre au salon de la plongée. Colloque national prévu le 19 et 20 mars à la fédération.

Vote sur le rapport.

Résolution 21/088 :

Vote : Approbation du rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

- Commission Nage en Eau Vive :

* Modification du Règlement Formation :

Résolution 21/089 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour faciliter l'intégration des MEF2 au titre d'Instructeur National, le délai de présentation passe à deux ans au lieu de quatre.

Résolution 21/090 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Vote sur le rapport.

Résolution 21/091 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

- Commission Médicale et Prévention :

Point de compte rendu par le Président Frédéric DI MEGLIO.

Travail sur la SMR avec le MFN, le médecin de la SMR et le DTN.

Remerciements à la commission médicale d'avoir travaillé rapidement et efficacement sur ce dossier qui était une demande forte du Ministère.

- Commission Technique :

Vote sur le rapport.

Résolution 21/092 :

Vote : Approbation du rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

1) Abandon des stages initiaux MF2 nationaux au profit de stages initiaux MF2 régionaux. Stages nationaux mais organisés par les régions.

Résolution 21/093 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

2) Comment prendre en compte les moniteurs RSTC vers le cursus MF1 FFESSM. Mise en place de formations. Débat du CDN sur ce sujet et intervention d'Alain DELMAS. Si l'idée est intéressante, elle ne peut s'appliquer qu'au travers d'une réflexion non seulement technique mais aussi politique ; il faut donc que ce travail se fasse conjointement.

Résolution 21/094 :

Vote : Travail conjoint ; Alain Delmas désigné pour faciliter la mise en place avec le Pdt de la CTN

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

3) Fin de cursus INS Stéphane DUCLOS

Résolution 21/095 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

4) Entrée en cursus INS d'Antoine CAPELLE (Candidature Spécifique Outre-Mer)

Résolution 21/096 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

5) Demande de 5 postes INS pour la saison 2021/2022, avec 3 postes de féminines et 2 postes de rajeunissement.

Résolution 21/097 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

6) Question concerne la prise en charge des instructeurs d'outre-mer sur les stage et examens. Les IN ont des obligations pour être maintenu dans le cursus. Nos IN d'outre-mer pour se maintenir actifs doivent venir en métropole à leur frais.

Sur l'aspect budgétaire : Demande de modification concernant les bourses des MF1. Redistribution de cette subvention en la ciblant sur le rajeunissement et réinjecter tout le reste de la somme pour le déplacement des IN outre-mer. Par an cela concerne 6 IN.

Résolution 21/098 :

Vote : Focus rajeunissement sur les bourses MF1, et dégagement de budget mis sur les IN de l'outre-mer.

Contre : 0 Abstention : 1

Vote : Adopté à la majorité

- Commission Plongée Souterraine :

Grosse perte de matériel dans un sinistre incendie. Prochaine demande d'aide exceptionnelle pour rachat de matériel.

Réponse : Pas d'aide pour le moment en l'état actuel des finances. A voir avec des partenariats.

Vote sur le rapport.

Résolution 21/099 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

9 – Dates des prochaines réunions et AG :

Prospective AG de décembre 2022 (Bilan de la saison 2022) : pour se remettre dans le calendrier d'olympiade, projet possible sur Nantes avec le Codep 44 (voir les dates avec la Cité des congrès, éventuellement dates 9, 10 et 11 décembre 2022).

Comités Directeurs Nationaux :

Veille de l'AG de janvier 2022 à Lyon : Le 28 janvier 2022, **CDN veille d'AG** avec une partie restreinte et une partie élargie aux Comités Régionaux et aux Commissions Nationales.

CDN 25, 26 et 27 mars 2022 à Marseille. Cette date est retenue par le CDN car elle pourrait aussi correspondre en cas de nécessité d'AG élective à refaire (permettant de respecter le délai de 120 jours pour fixer une date d'AG par le CDN. Tout ceci dépendra évidemment des attendus du jugement qui sera rendu le 16 décembre.

CDN 17, 18 et 19 juin 2022 à Marseille.

CDN 30 septembre, 1 et 2 octobre 2022.

Fin du CDN à 13h30.

Le Secrétaire Général de la FFESSM
Jean Louis FERRETTI



Le Président de la FFESSM
Frédéric DI MEGLIO

